

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA

DOSSIER : 2007-033

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, 800,
Square Victoria, 22^e étage, Montréal (Québec)
H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.

GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.,
1304, rue Green, bur. 301, Montréal (Québec)
H3Z 2B1

et

**SOCIÉTÉ DE GESTION DE FORTUNE
TRIGLOBAL INC.**, 2000, rue Peel, bur. 540,
Montréal (Québec) H3A 2W5

et

THEMISTOKLIS PAPADOPOULOS, 243, rue
Montreuil, Laval (Québec) H7X 3K3

et

ANNA PAPATHANASIOU, 5206, rue Ponsard,
Montréal (Québec) H3W 2A8

et

FRANCO MIGNACCA, 8227, rue Benjamin
Franklin, Montréal (Québec) H1E 6W2

et

JOSEPH JEKKEL, 08, Sydney-Cunningham,
Beaconsfield (Québec) H9W 6E4

et

PNB MANAGEMENT INC., 518-3551, boul St-
Charles, Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

MARIO BRIGHT, 518-3551, boul St-Charles,
Kirkland (Québec) H9H 3C4

et

FOCUS MANAGEMENT INC., P.O. Box 30440,
Seven Mile Beach, Grand Cayman, Cayman
Island, BWI

et

IVEST FUND LTD., The British Colonial Center
of Commerce, One Bay Street, suite 400, P.O.
Box N-3935, Nassau

et

KEVIN COOMBES, P.O. Box 30440, Seven Mile
Beach, Grand Cayman, Cayman Island, BWI

et

3769682 CANADA INC., 1304, rue Green, bur.
301, Montréal (Québec) H3Z 2B1

INTIMÉS

et

INTERACTIVE BROKERS, 1800, av. McGill
College, Bur. 2106, Montréal (Québec) H3A 3J6

et

BANQUE CIBC, 1155, Boul. René-Lévesque
Ouest, Montréal (Québec) H3B 3Z4

et

GROUPE FINANCIER BANQUE TD, 500, rue
St-Jacques, 12^{ième} étage, Montréal (Québec)
H2Y 1S1 et 1289, av. Greene, Westmount
(Québec) H3Z 2A4

et

BNP PARIBAS (CANADA), 1981, av. McGill
Collège, Montréal (Québec) H3A 2W8

et **JEAN ROBILLARD, ÈS QUALITÉS
D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE
GESTION DE CAPITAL TRIGLOBAL INC.**,
Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, Tour de
la Banque Nationale, 600, rue de la Gauchetière
ouest, Bureau 1900, Montréal (Québec) H3B 4L8

MIS EN CAUSE

et
NECHI INVESTMENTS INC.
et
2938201 CANADA INC.
et
HYMSON HOLDINGS INC.
et
ETINVEST HOLDINGS LTD
et
FRANFRELUCHE INVESTMENTS INC.
et
MICHAEL ZUNENSHINE
et
HAZEL ZUNENSHINE
et
HOWARD ZUNENSHINE
et
LINDA ZUNENSHINE

INTERVENANTS

AVIS D'AUDIENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 (3°) DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (L.R.Q., c. A-33.2) ET DE L'ARTICLE 250, 2^E ALINÉA DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES (L.R.Q., CHAP. V-1.1)

Soyez avisés que l'Autorité des marchés financiers a, le 5 février 2009, saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage dans le dossier en titre, le tout tel qu'il appert de la copie conforme de la demande de l'Autorité qui est jointe en annexe du présent avis.

Prenez note que le Bureau autorise un mode spécial de signification de la demande et du présent avis d'audience par voie de communiqué de presse de l'Autorité, pour les intimés suivants :

- Themistoklis Papadopoulos;
- Anna Papathanasiou;
- Mario Bright; et
- Kevin Coombes.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières tiendra une audience le **25 février 2009**, à 9 h 30, dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Veuillez aussi prendre note qu'en vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.3.], toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et qu'en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Fait à Montréal, le 5 février 2009.

*Copie conforme à
l'original signé par
Cathy Jalbert*

M^e Cathy Jalbert, conseillère juridique

PAR MESSENGER XPRESSPOST

Québec, le 4 février 2009

M^e Claude St Pierre
Secrétaire et Vice-Président

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

500, boulevard René-Lévesque, Ouest, bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Autorité des marchés financiers c. Gestion de capital Triglobal inc.

N^o de cour : 2007-033

N/D : DCT-0541-01

(article 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et article 93 (3^o), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2)

Monsieur le Secrétaire,

La présente fait suite aux ordonnances de blocage rendues par le *Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières* (ci-après le « BDRVM ») en vertu de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et de l'article 93 (3) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et portant le numéro 2007-033-01, 2007-033-02, 2007-033-04, 2007-033-05 et 2007-033-07.

Ces ordonnances de blocage expirant le **3 mars 2009**, l'Autorité des marchés financiers, par les présentes, souhaite informer le BDRVM qu'elle désire présenter une demande de prolongation de ces ordonnances.

L'Autorité des marchés financiers demande une prolongation de ces ordonnances de blocage prononcées le 21 décembre 2007, le 18 mars 2008, le 12 juin 2008, le 8 septembre 2008 et le 3 décembre 2008 pour une période de cent-vingt (120) jours, renouvelable conformément à l'article 250 LVM.

Nous vous suggérons que l'audition de la demande de prolongation des ordonnances pourrait avoir lieu le **25 février 2009**.

Dans l'attente de l'avis d'audition, veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, nos salutations distinguées.

GIRARD ET AL.

Procureurs de la demanderesse
(M^e Éric Blais)

Copie conforme à l'original signé